**Commune d’ESSOUVERT**

**Compte-rendu sommaire**

**Réunion du Conseil Municipal en date du 05 juillet 2022**

Présents : Henri AUGER, Alain BAUDOUIN, Dominique BERNAZEAU, Sylvaine CADORET, Anne DURIEUX, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER, Patrick WAREMBOURG, Luc ZEMMOUCHE.

Absents excusés : Dominique BERTIN, Gérard CONNAN, Émilie RACAULT, Véronique BLAIN FEDY qui a donné pouvoir à Fabienne MENARD, Pierre GEOFFROY qui a donné pouvoir à Dominique BERNAZEAU.

Secrétaire de séance élu : Sylvaine CADORET

**Approbation du Plan Local d’Urbanisme (PLU)**

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2017 ayant prescrit l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme et à l’arrêté du 20 décembre 2021 soumettant ce projet à enquête publique, Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ce dernier ayant émis un avis favorable au projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme, Le Conseil Municipal l’adopte par 14 voix pour et 1 voix contre. Le PLU deviendra exécutoire lorsque la dernière des mesures suivantes sera effectuée :

- insertion presse

- certificat d’affichage de la délibération

- transmission du dossier en sous-préfecture

Le Plan Local d’Urbanisme sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d’ouverture habituels.

**Approbation du Droit de Préemption Urbain (DPU)**

Après délibération, le conseil municipal a accepté à l’unanimité le Droit de Préemption Urbain sur l’ensemble des zones urbaines (U) délimitées par ce nouveau PLU.

**Installation Logiciel comptabilité analytique par Soluris**

Souhaitant continuer à développer la gestion analytique du budget de la commune, Le Maire présente un devis de 755€ TTC de la société Soluris proposant une mise en œuvre de l’analytique intégrée au logiciel Corail déjà existant. Le Conseil municipal l’a approuvé à l’unanimité avec une mise en place effective au 1er septembre 2022.

**Installation du Logiciel CHORUS Auto**

Suite à l’évolution du logiciel CHORUS Pro, Le Maire propose un devis de la Société Soluris pour une installation de sa dernière version CHORUS Auto, permettant l’intégration automatique des factures des fournisseurs dans le logiciel comptabilité. Le montant s’élève à 390€ TTC et le devis est accepté à l’unanimité.

**Illuminations candélabres**

Après proposition de Mr le Maire de faire l’acquisition de 14 nouvelles illuminations sur les candélabres situés à Saint Denis du Pin sur la RD 150 ainsi que de 2 grandes guirlandes lumineuses pour la façade des mairies de Saint Denis du Pin et de La Benâte, un devis d’un montant total de 6716,59€ TTC est présenté. Celui-ci est accepté à l’unanimité par le Conseil Municipal.

**Questions diverses**

La date de la cérémonie de départ des 2 agents partis à la retraite est refixée à l’automne suite à l’annulation de la première proposition.

Le point est fait sur les différentes commissions et les prochaines réunions sont fixées.

Mr Alain MARTINEAUD de la commission voirie propose que soit prévu un budget voirie en fonctionnement pour la réfection de chemins blancs sur la commune.

Suite au conseil d’école, Mr Le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture d’une classe à l’école de la Vergne ainsi que de sa garderie pour la rentrée de septembre 2022

Le point est fait sur le budget des travaux en cours à l’ancienne école de la Benâte pour la création de la Maison des Assistantes Maternelles.

Le Maire signale l’avancement de la régularisation du dossier concernant l’erreur de bornage lors de la vente d’un terrain au Lotissement Fief du Pin.

Le Conseil Municipal est informé du fait que suite à l’installation d’une bassine de protection incendie ainsi que l’implantation d’un stockage de matériaux de la société Eiffage pour des travaux d’enfouissement sur la parcelle communale B 386 en jachère à Puymoreau, Mme GUERET Marie-Laure, exploitante, sera exonérée de paiement de fermage pour l’année 2022

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire

Henri AUGER